



APPEL A PROJET ANNEXE 2

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
DÉPARTEMENTALE
Direction Enfance Famille
Direction Appui aux Solidarités

DOSSIER DE CANDIDATURE

**CREATION DE LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL POUR DES MINEURS CONFIES
AU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE PAR DECISION ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE
POUR UNE CAPACITE MAXIMUM DE 6 PLACES PAR STRUCTURE**

Présentation du porteur de projet et du gestionnaire de la structure

→ Identité du porteur de projet (raison sociale) :

.....
.....

→ Coordonnées du porteur de projet :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom du ou de la Président(e) :

Nom des permanents :

Adresse du lieu de vie :

.....
.....
.....

PIECES A FOURNIR

POUR REpondre AU PRESENT APPEL A PROJET



Conformément à l'article R 313-4-3 du C.A.S.F, le candidat fournit :

1. Concernant sa candidature :

1.1 - Les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;

1.2 - Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet d'une condamnation devenue définitive mentionnée au livre III du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

1.3 - Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est fait l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L313-16, L331-5, L471-3, L474-2 ou L474-5 datée et signée ;

1.4 - Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu des dispositions du Code de commerce ;

1.5 - Des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

2. Concernant son projet :

Le candidat devra renseigner le dossier de candidature ainsi que tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits dans le cahier des charges ;

2.1 - Un état descriptif des principales caractéristiques et du fonctionnement de la structure auxquelles le projet doit satisfaire :

- ↳ les modalités d'accueil,
- ↳ les modalités d'organisation interne,
- ↳ les amplitudes d'ouverture de l'établissement : rythme d'intervention des équipes auprès des jeunes, modalités d'astreinte prévues (semaine, samedi, dimanche, jours fériés, nuit), la gestion des urgences,
- ↳ le détail d'une journée type et quelles seront les activités et prestations proposées,
- ↳ la manière dont sont conduits et évalués les projets individuels des jeunes accueillis les partenariats et collaborations envisagés,
- ↳ les modalités de coopération envisagée avec le Département.

2.2 - Un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification :

- ↳ le tableau des effectifs en équivalent temps plein (ETP) par type de qualification et d'emploi,
- ↳ les recrutements envisagés en termes de compétence et d'expérience professionnelle un planning type envisagé sur une semaine,
- ↳ les éventuels intervenants extérieurs,

2.3 - Un dossier relatif à la localisation, au foncier, au bâti comportant avec plans et photos :

La localisation géographique des lieux d'accueil des jeunes est indiquée, ainsi que les types d'hébergement et la localisation des locaux administratifs abritant les services. Celles-ci sont en cohérence avec les zones d'intervention prévues et le choix d'implantation opéré devra être explicité. Les candidats privilégient les bâtiments existants au sein de leur association afin d'abriter ces nouveaux services, dans un but de mutualisation des moyens.

2.4 - Un dossier financier comprenant :

- ↳ Le bilan financier du projet,
- ↳ le plan de financement du projet,
- ↳ les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires,
- ↳ le cas échéant, le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leur coût, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
- ↳ le budget en année pleine de l'établissement pour la première année de fonctionnement.

Les documents financiers (budget prévisionnel, programme d'investissement et bilan financier) sont présentés selon les formes prévues par la réglementation.

2.5 - Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération.

Afin de faciliter l'étude des documents, les prestataires présentent leur dossier en suivant la présentation et la numérotation exposées ci-dessus.
